

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-212 DU 22 JUIN 2001

Chargeant Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement de l'Habitat et l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur Valentin Aditi HOUDE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs pour compter du samedi 23 au vendredi 29 juin 2001 inclus.

**Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement**

- Vu** : la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** : la proclamation le 1^{er} Août 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996
- Vu** : le décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

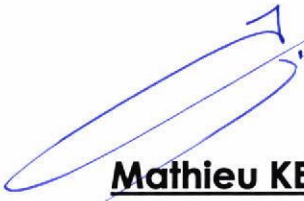
DECRETE

Article 1 : Pour compter du samedi 23 au vendredi 29 juin 2001 Monsieur Luc Marie Constant GANCADJA , est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, pendant l'absence de Monsieur Valentin Aditi HOUDE.

Article 2 : le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Juin 2001

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.**


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG : 4
Autres Ministères : 21 - Départements : 12 - JORB : 1